

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restructuration du site avec une nouvelle unité de tri DIB (remplacement suite à un incendie en 2015), nouvelle unité de cisaille rotative et mise à jour de la localisation des stockages.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° - ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) - a) Autres installations classées soumises à autorisation	- Rubrique 2712.1 : Installation de VHU : 340 m ³ - Rubrique 2713.1 : Installation de transit de métaux non dangereux : 3690 m ² - Rubrique 2714.1 : Installation de transit de déchets non dangereux : 1510 m ³ - Rubrique 2791.1 : Installation de traitement de déchets non dangereux : 220t/j

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à restructurer le site et à mettre à jour les localisations de stockages avec:
- la mise en place d'une nouvelle unité de tri DIB au même emplacement que l'ancienne,
- la mise en place d'une nouvelle unité de cisaille rotative,
- la mise à jour de la localisation des différents stockages
- le déplacement du centre de dépollution VHU du site est vers le site ouest (pour une surface identique de 140 m²).

La description de la nouvelle unité de tri DIB est présentée au §4.1 nouvelle unité de tri DIB de l'annexe 7 (porter à connaissance).
La nouvelle cisaille rotative est présentée dans le paragraphe suivant §4.2.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'intégrer la mise en place de la nouvelle unité de tri DIB et de la cisaille rotative ainsi que mettre à jour les stockages.

L'ensemble des aménagements sont indiqués au §3.2 de l'annexe 7 (porter à connaissance).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les toitures des bâtiments existants en fibro-ciment contiennent de l'amiante. Un remplacement de ces toitures par une toiture en bacs acier est en cours.

Le schéma de localisation de ces toitures est présenté au §8.6 de l'annexe 7 (porter à connaissance).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du site reste identique. Les activités sont présentées dans le §2.3 Occupations actuelles des sols de l'annexe 7 (porter à connaissance).

La localisation des stockages est mise à jour. Le tableau des surfaces est disponible §5 Caractéristiques des stockages de l'annexe 7 (porter à connaissance), ainsi que le plan schématique des stockages.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La société NEGOMETAL est soumise à une autorisation préfectorale d'autorisation d'exploiter du 2 avril 2015 au titre des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de l'installation de VHU	340 m ²
- Surface de l'installation de transit de métaux non dangereux	3690 m ²
- Surface de l'installation de transit de déchets non dangereux	1510 m ²
- Quantité de déchets non dangereux traités	220 t/j
- Volume de déchets non dangereux susceptible d'être présent dans l'installation	400 m ³
- Quantité et volume de déchets de collecte susceptibles d'être présent dans l'installation	5t - 280 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

NEGOMETAL
ZI de réaumur
BP 241
26106 Romans-sur-Isère

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°09'64"90 Lat. 45°04'65"85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Romans-sur-Isère

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation préfectorale d'autorisation d'exploiter du 2 avril 2015.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

NEGOMETAL est spécialisé dans la récupération et le tri de déchets, contenant un centre CHU.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à environ 450 m au sud du site (ZNIEFF de type 2, n°820000424, Zone fonctionnelle de la rivière isère a l'aval de meylan).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Romans-sur-Isère possède un site inscrit "le centre ancien de Romans". Le site ne fait pas partie du périmètre de ce site inscrit (situé à environ 3 km à l'ouest).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRN. Deux PPRT approuvés sont situés sur la commune: PPRT COurbis Synthèse, approuvé le 29 novembre 2012 et le PPRT baulé & exsto, approuvé le 14 juin 2013. Le site ne fait partie d'aucun périmètre des deux PPRT. Une partie du site fait partie du PPI (plan particulier d'intervention) de Framatome. (ex-FBC-CERCA). Une procédure interne précise la zone de mise à l'abri (vestiaires) et liste les indications à suivre.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche, "les sables de l'herbasse et des balmes de l'Isère", se trouve à environ 5,8 km à l'ouest du site (FR8201675).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Romans-sur-Isère ne recense pas de site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau se font dans le réseau public de la commune de Romans-sur-Isère. L'eau est seulement utilisée pour les sanitaires. Il n'y a pas d'impact potentiel direct.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La restructuration du site, n'engendre pas de nouvelles parcelles dans le périmètre d'exploitation. La mise à jour de la localisation des stockages se fait sur le périmètre existant du site. Aucune surface imperméabilisée supplémentaire n'est créée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune consommation d'espaces supplémentaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Romans-sur-Isère, les risques recensés sont : inondation, mouvement de terrain, risque industriel, rupture de barrage, séisme, transport de marchandises dangereuses. Les risques concernant notre projet sont le risque de mouvement de terrain (séisme, zone de sismicité 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit sont : la presse cisaille, la presse à pneus, la presse à balles, les engins de manutentions, la circulation des véhicules.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site fonctionne du lundi 6h au vendredi 17h. les seules émissions lumineuses seront celles liés au fonctionnement du site. Il est concerné par les émissions lumineuses dues à l'éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sont limitées au gaz de combustion des engins de manutentions. De plus, la cisaille rotative engendre des rejets atmosphériques. Des mesures sont prévues au premier semestre 2019.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejets d'eaux supplémentaires. Les eaux pluviales de voirie et toitures transitent dans 2 séparateurs hydrocarbures. 3 piézomètres sont également présents sur site. Les mesures en sortie de séparateur et au droit des piézomètres ont été réalisées en 2018. Les mesures des piézomètres sont conformes à la réglementation. Les mesures en sortie du séparateur hydrocarbure du site EST sont non conformes pour les hydrocarbures totaux. Un entretien plus régulier sera mis en place.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de déchets supplémentaires. Les déchets générés sont : les fluides extraits des véhicules (carburant, huiles moteur, autres huiles), pneus, batteries ainsi que les déchets de l'activité administrative (papier, cartons, cartouches d'encre) et les boues des séparateurs hydrocarbures.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures ont été prises :

- Mise en place d'une protection anti-bruit (description du positionnement de ces panneaux §8.8 de l'annexe 7) ;
- Mise en place d'un capot sur la grue. (description §6 de l'annexe 7). De plus, un remplacement de la grue est prévu pour juin 2020 par une grue électrique insonorisée.
- Les mesures de bruit seront effectuées par un organisme agréé suivant les paramètres demandés dans l'autorisation d'exploitation;

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, car le site est déjà soumis à la réglementation des ICPE, et plus précisément au régime d'autorisation pour les rubriques concernées par l'objet de ce formulaire. Le projet est une restructuration du site, incluant une nouvelle unité de tri DIB, une nouvelle unité de broyage-cisaille et la mise à jour des localisations des stockages. Aucun nouveau bâtiment ne sera créé. L'activité reste inchangée.

Par conséquent, son exploitation est et restera subordonnée à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et devra respecter les dispositions générales de protection de l'environnement imposés par ce dernier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Porter à Connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Romans

le, 10/04/2019

Signature

Gérard ARON
Prés. de k


